



Pour diffusion immédiate : 20/07/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**MME LA GOUVERNEURE HOCHUL, SIGNE UN ENSEMBLE DE MESURES
LÉGISLATIVES VISANT À OFFRIR UN SOUTIEN ET DES RESSOURCES EN VUE
DE PROTÉGER LES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

La loi (S.7360/A.9821) exige que le programme relatif à la traite des êtres humains fasse partie de la formation de sensibilisation à l'alcool

La loi (S.244B/A.887C) exige que les employés des établissements d'hébergement soient formés pour reconnaître les victimes de la traite des êtres humains

La loi (S.8711A/A.9883A) exige que Thruway Authority affiche dans les toilettes publiques des panneaux et des affiches d'information sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains

La loi (S.8678/A.9814) exige que les relais routiers affichent dans les toilettes publiques des panneaux et des affiches d'information sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains

La loi (S.8710/A.9406) exige que les aéroports affichent dans les toilettes publiques des panneaux et des affiches d'information sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains

La loi (S.8262/A.9169) exige que les administrations portuaires des aéroports affichent dans les toilettes publiques des panneaux et des affiches d'information sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains

La loi (S.8573/A.9410) exige que les gares routières des autorités portuaires affichent dans les toilettes publiques des panneaux et des affiches d'information sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains

La loi (S.3374B/A.7818B) exige que tout établissement servant des boissons alcoolisées affiche des panneaux concernant le délit de traite des êtres humains ainsi que le numéro d'assistance téléphonique

Aujourd'hui, la gouverneure Kathy Hochul a signé huit textes de loi visant à offrir un soutien et des ressources aux victimes de la traite des êtres humains. Ces nouvelles

lois garantiront que des lieux tels que les aéroports, les gares routières, les hôtels et les relais routiers mettent bien en évidence des informations sur la traite des êtres humains. Cette mesure renseignera les employés et les visiteurs sur des informations cruciales concernant cette horrible pratique qu'est la traite des êtres humains, et offrira aux victimes des moyens discrets de connaître leurs droits et les ressources à leur disposition.

« Nous devons faire tout notre possible pour mettre fin au fléau de la traite des êtres humains et protéger les milliers de personnes qui, à New York, sont victimes de cette pratique odieuse », **a déclaré la gouverneure Hochul**. « Les New-Yorkais se doivent de connaître les signes de la traite des êtres humains et doivent être prêts à prêter main forte aux victimes. Je suis fière de signer ce projet de loi, qui comprend des campagnes de sensibilisation et qui contribuera à changer la vie de milliers de personnes. »

Programme de formation à la reconnaissance de la traite des êtres humains

La loi (S.7360/A.9821) exigera que tous les programmes de formation et de sensibilisation à l'alcool certifiés par l'Autorité chargée de la réglementation des alcools (Liquor Authority) comportent un module de formation sur la traite des êtres humains. Cela permettra de renforcer la sensibilisation et de mieux appréhender les indices de la traite des êtres humains afin de repérer les premiers signes et d'identifier les victimes en vue de réagir le cas échéant.

Le sénateur d'État James Skoufis a déclaré : « Les parlementaires ne doivent pas rester passifs alors que New York occupe régulièrement le quatrième rang national pour la prévalence de la traite des êtres humains. Notre projet de loi visant à donner aux barmen les moyens de repérer et de stopper cette exploitation inhumaine protégera d'innombrables victimes de ce trafic. Je remercie la gouverneure pour sa signature de ce projet de loi ainsi que des autres mesures de protection prévues dans le projet de loi. »

Kimberly Jean-Pierre, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Il est extrêmement important de veiller à ce que le personnel des bars et des restaurants soit bien formé pour aider les victimes de la traite des êtres humains. La traite des êtres humains est une véritable catastrophe sociale et communautaire qui met en danger la santé publique et attise la violence et la criminalité. Ce projet de loi sensibilisera le public à ce problème, aidera les membres du personnel à mieux reconnaître les signes et leur enseignera les procédures de signalement appropriée. Je suis ravi de voir ce projet de loi adopté par la gouverneure Hochul et me réjouis de poursuivre la lutte contre la traite des êtres humains. »

Cette loi (S.244B/A.887C) exige que chaque auberge, hôtel, motel, terrain de camping propose une formation sur la reconnaissance des victimes de la traite des êtres humains à chaque employé susceptible de côtoyer des clients. Cette formation sera dispensée à chaque employé dans un délai de 60 jours après son entrée en fonction. La Division des services de justice (Division of Criminal Justice Services) et le Bureau

d'assistance temporaire et d'invalidité (Office of Temporary and Disability Assistance) fourniront ou approuveront le programme de formation.

La sénatrice d'État Shelley Mayer a déclaré : « Les victimes de la traite des êtres humains, y compris les enfants, vivent parmi nous dans les communautés urbaines, suburbaines et rurales de l'État de New York. Les employés des hôtels et des motels peuvent jouer un rôle essentiel pour repérer et mettre un terme à ce phénomène s'ils ont suivi une formation adéquate, c'est pourquoi je suis fier d'avoir parrainé le projet S.244B. Je tiens à remercier Amy Paulin, députée à l'Assemblée, pour son partenariat dans cet effort et la gouverneure Kathy Hochul pour avoir signé cette mesure importante. »

Amy Paulin, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Chaque jour, des femmes et des jeunes filles sont contraintes par des trafiquants sexuels de se vendre à des hommes pour qu'ils puissent en retirer un revenu négligeable. Je suis fière d'être l'auteur d'une loi visant à combattre le trafic sexuel ; elle exige la diffusion de programmes de soutien aux victimes sur les principaux axes de transport, ainsi que la formation des employés des hôtels afin qu'ils puissent repérer et signaler les cas de trafic. Le trafic sexuel se déroule souvent à la vue de tous, mais on ne le repère pas pour autant ; pour exister, il dépend de l'hébergement et des transports. En intervenant auprès des victimes dans ces lieux, elles peuvent être identifiées et orientées vers des services et nous pouvons leur offrir une solution pour retrouver la sécurité et la liberté. Je félicite la gouverneure Hochul d'avoir signé ces projets de loi et de s'être engagée à mettre fin au trafic sexuel. »

Sensibilisation aux services de lutte contre la traite des êtres humains

La loi (S.8711A/A.9883A) exige que Thruway Authority affiche dans les toilettes publiques des informations sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le numéro de la ligne d'assistance téléphonique nationale. Ainsi, ces services permettront de mieux faire connaître les ressources mises à la disposition des victimes pour les aider à sortir de leur situation. Les véhicules à moteur sont utilisés dans plus de 80 % des opérations de traite, et nombre d'entre eux peuvent s'arrêter dans les 27 aires de service exploitées par la Thruway de l'État de New York.

Le sénateur d'État Cordell Cleare a déclaré : « En tant que président de la commission sénatoriale chargée des questions féminines, l'éradication de la traite des êtres humains constitue ma principale priorité. Je félicite la gouverneure d'avoir signé mon projet de loi, S.8711-A, qui exige que des informations soient affichées sur toutes les aires de service de la Thruway Authority. Cette année, j'ai présenté 14 projets de loi concernant la traite des êtres humains, dont 5 ont été adoptés par le Sénat ; je continuerai à faire avancer ce dossier jusqu'à ce que cette pratique ignoble soit éradiquée et que nos communautés puissent commencer à se rétablir ».

La loi (S.8678/A.9814) exige que tous les relais routiers affichent des informations sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le numéro de la ligne d'assistance téléphonique nationale, dans leurs toilettes. Les victimes seront

ainsi mieux informées quant aux ressources qui existent pour les aider à sortir de leur situation.

La sénatrice d'État Samra G. Brouk a déclaré : « Les trafiquants d'êtres humains ont recours à nos infrastructures de transport et commettent des crimes impardonnables en plein jour et, alors que pendant l'été les déplacements se multiplient dans tout l'État, il est essentiel d'utiliser toutes les possibilités dont nous disposons pour intervenir et commencer à redresser des vies. Je remercie la gouverneure et la députée M. Paulin pour leur collaboration sur cette législation qui vise à fournir des informations vitales aux victimes de la traite des êtres humains dans les relais routiers et les aéroports - ce qui fera de New York un endroit plus sûr pour nos familles, en particulier pour les femmes et les enfants. »

La loi (S.8710/A.9406) exige que tous les aéroports de vols commerciaux et d'aviation civile affichent des informations sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le numéro de la ligne d'assistance téléphonique nationale, dans leurs toilettes. Les compagnies aériennes sont une plaque tournante de la traite des êtres humains, tant au niveau national qu'international. En fournissant les informations nécessaires de manière visible, les victimes potentielles de la traite des êtres humains auront connaissance des ressources à leur disposition pour les aider à sortir de cette situation.

La loi (S.8262/A.9169) exigera que toutes les toilettes des aéroports de l'autorité portuaire affichent dans les toilettes publiques des informations sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le numéro de la ligne d'assistance téléphonique nationale. Les compagnies aériennes sont une plaque tournante de la traite des êtres humains, tant au niveau national qu'international. En fournissant les informations nécessaires de manière visible, les victimes potentielles de la traite des êtres humains auront connaissance des ressources à leur disposition pour les aider à sortir de cette situation.

La sénatrice d'État Anna Kaplan a déclaré : « Aucune communauté n'est à l'abri du fléau de la traite des êtres humains, et il est essentiel que nous fassions tout notre possible pour donner aux victimes la possibilité d'échapper à leurs ravisseurs et de survivre au traumatisme qu'elles ont dû endurer. Le fait d'afficher visiblement le numéro d'assistance téléphonique national relatif à la traite des êtres humains dans des endroits où les victimes pourront le voir est une mesure de bon sens pour aider une personne dans le besoin, et cela permettra également de sensibiliser le public à ce problème, leur permettant ainsi d'intervenir et de les aider. Je suis fière de collaborer avec Amy Paulin, députée à l'Assemblée, sur la législation qui exigera l'affichage des ressources pour ces victimes, dans les aéroports et les gares routières, et je suis reconnaissante envers la gouverneure Hochul d'avoir signé ces projets de loi. »

La loi (S.8573/A.9410) exigera que toutes les toilettes des gares routières de l'autorité portuaire affichent des informations sur les services destinés aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le numéro de la ligne d'assistance téléphonique nationale.

En raison de l'anonymat et de la facilité d'accès des gares routières, ces dernières sont reconnues comme étant des plaques tournantes de la traite des êtres humains. En affichant bien en vue des informations sur les différents services destinés aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi que le numéro de la ligne d'assistance téléphonique nationale sur la traite des êtres humains, davantage de victimes sauront à quelles ressources elles peuvent avoir recours pour échapper à leurs ravisseurs.

La loi (S.3374B/A.7818B) exigera que tout établissement servant des boissons alcoolisées et proposant des divertissements pour adultes affichent des avis concernant le délit de traite des êtres humains et indiquent clairement la ligne d'assistance téléphonique du National Human Trafficking Resource Center ainsi que les lignes d'assistance téléphonique relatives à la traite des personnes et à l'exploitation des travailleurs. De nombreux bars et boîtes de nuit sont des lieux de traite des êtres humains et de travail forcé, et la sensibilisation à ces lignes d'assistance téléphonique renforcera la prise de conscience de ce crime et de ses signes avant-coureurs, tout en fournissant des informations sur les ressources permettant d'aider les personnes qui ont pu être victimes de ce crime.

Le sénateur d'État Jamaal Bailey a déclaré : « La traite des êtres humains est un problème qui ne cesse de prendre de l'ampleur et qui touche toutes nos communautés. Ce projet de loi vise à combattre le fléau de la traite des êtres humains, à promouvoir les ressources offertes aux victimes et à mettre en place des mesures préventives de protection pour rompre le cycle infernal de l'exploitation. Mon projet de loi prévoit que tout établissement détenant une licence de débit de boissons et tous les lieux de divertissement pour adultes devront afficher de façon visible les coordonnées de la ligne d'assistance téléphonique sur la traite des êtres humains. Les victimes de la traite des êtres humains doivent faire face à des obstacles considérables pour obtenir de l'aide. Le fait d'imposer une signalisation claire dans ces établissements où les victimes courent un risque plus élevé les aidera à avoir accès à une aide qui pourrait leur sauver la vie. Je tiens à remercier la gouverneure Kathy Hochul d'avoir signé cette législation importante, ainsi que Catalina Cruz, sponsor au sein de l'Assemblée, Andrea Stewart-Cousins, leader de la majorité au Sénat, Carl E. Heastie, porte-parole de la Chambre des députés, et mes collègues des deux chambres, d'avoir pris des mesures pour assurer la sécurité de nos communautés. »

Catalina Cruz, membre de l'Assemblée, a déclaré : « La traite des êtres humains, ou encore l'esclavage moderne, est un fléau pour notre société qu'il convient de combattre sur de nombreux fronts. Ma législation vise à sensibiliser le public en exigeant que les informations relatives aux services d'aide aux victimes soient à la fois plus visibles et plus accessibles. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin aux horreurs de l'esclavage moderne et je poursuivrai mes efforts dans ce sens. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul pour son soutien en faveur de cette législation et le sénateur Jamaal Bailey pour son leadership sur ce sujet. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418